

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2023

11x23

### CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DE BELLEPEIRE EN CONCESSION PERPETUELLE Madame Gisèle CILLI née LEONE

**Madame Gisèle CILLI née LEONE**, domiciliée aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) les Bouroumettes, 6 impasse des Rouges Gorges, avait acquis à la date du 10 Novembre 2021 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE, Carré 3 rang 5 N°14 pour la somme de 500 Euros.

Par lettre en date du 03 Janvier 2023, **Madame Gisèle CILLI née LEONE**, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 483 Euros qui sera remboursée à **Madame Gisèle CILLI née LEONE**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à **Madame Gisèle CILLI née LEONE**
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL